



p. a. André Hensler
24 av. de la Gare-des-Eaux-Vives
CH-1208 Genève
www.royaume.ch/asslocimm

Distribution : **membres**

Genève, le 15 avril 2016

BULLETIN n° 37

DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE DE NOTRE ASSOCIATION DU 7 AVRIL 2016 - CE QUI N'A PAS ETE DIT ET QUI N'A PAS SUFFISAMMENT PU ETRE PRECISE A CETTE OCCASION – ENCAISSEMENT DE LA COTISATION 2016 QUI RENFORCERA NOTRE CAISSE POUR MIEUX AFFRONTER NOS FUTURES ADVERSITES.

Chers membres,

Un grand merci à tous ceux et celles qui ont participé à notre réunion annuelle du 7 avril 2016 dans la salle de cinéma de l'école des Allières. Le nombre de personnes présentes étaient de **124**, représentant **101 voix votantes**. Votre comité est extrêmement satisfait de cette fréquentation qui témoigne d'un signe de confiance, de loyauté et aussi de reconnaissance envers l'organe exécutive de notre association et il s'excuse pour le manque de places assises. Les structures de l'école des Allières ne permettent pas d'accueillir autant de participants, nous chercherons une nouvelle salle pour les prochaines assemblées, répondant mieux à nos besoins. Nous prévoyons, si nécessaire, un service de transport en commun (aller/retour) pour toutes les personnes à mobilité réduite, âgées et autres. Nous sommes en train d'explorer le terrain. Nous souhaitons nous donner les moyens pour passer un moment agréable ensemble.

Notre assemblée s'est déroulée en deux parties, l'une plutôt administrative, statutaire pour être précis, et l'autre où nous avons à traiter deux sujets importants. L'un des sujets concernait notre démarche collective (en tout 110 locataires des 4 entrées) de demandes en baisse de loyer, suite à la baisse du taux hypothécaire à 1.75% de juin 2015. L'autre sujet était l'annonce d'une démarche en cours d'élaboration pour réclamer une baisse de loyer pour nuisances subies, suite à la rénovation de nos appartements, du chantier du CEVA juste en face, ainsi que du nouveau chantier de Swiss Life « SUMISURA » devant nos fenêtres.

Le premier point mentionné a, entre autres, souffert d'une lenteur administrative de la part de la Commission de conciliation des baux et loyers, mais aussi du manque de volonté de la part du bailleur, d'entrer en matière. Un premier envoi de convocations pour une séance auprès de cette même commission de conciliation, adressées à une partie des locataires impliqués, a eu pour effet que la partie adverse s'est dépêchée pour nous faire une première proposition de compromis, ceci à moins de deux heures avant le début de notre assemblée.

Nous insistons sur ce rappel des faits, déjà évoqué en vitesse le soir du 7 avril, **pour vous démontrer, noir sur blanc, qu'une action commune poursuivie avec fermeté, amène à faire plier la partie adverse. C'est bien là la force d'Asslocimm !**

Deuxième page au verso

La **bonne nouvelle** est celle, que **nous sommes à deux doigts** d'obtenir un compromis avec la représentante de Swiss Life, que le comité estime être une solution acceptable pour tous les locataires. Ce compromis éviterait devoir faire appel au Tribunal des baux et loyers ou de tout simplement devoir baisser les bras. De ce fait là, nous encourageons tous les locataires qui sont convoqués à comparaître en Commission de conciliation prochainement, **de ne pas retirer leur demande de baisse** et de se présenter au terme prévu auprès de cette Commission.

EN CAS D'ACCORD QUI DEVRAIT, EN PRINCIPE, SE REALISE AVANT OU PENDANT LA PREMIERE SEANCE DE LA CCBL DU 18 AVRIL, LE COMITE RECOMMANDE AUX LOCATAIRES CONVOQUES PAR LA COMMISSION DE CONCILIATION POUR LES

18 ET 25 AVRIL 2016

D'ACCEPTER LE COMPROMIS.

Lors de la partie administrative de notre assemblée tous les points statutaires, conformément à nos statuts, ont largement été approuvés par le pouvoir suprême de notre association, représenté par l'assemblée. Le comité remercie nos membres présents de la confiance témoignée à cette occasion. L'organe exécutif dans son ensemble continue donc à assumer les tâches qui sont les siennes pendant le nouvel exercice 2016. Une modification de fonction a été décidée à l'intérieur du comité. Dès maintenant, le rôle de trésorière est confié à *Micheline Keller*. Nous remercions *Simone Rudisuhli* du travail accompli à ce jour en tant que trésorière.

Ci-joint nous vous faisons parvenir le bulletin de versement qui vous permettra de vous acquitter de la cotisation 2016 de Fr. 30.--, inchangée. Nous vous remercions de bien vouloir nous verser ce montant d'ici fin mai 2016. D'avance un grand merci.

Cordiales salutations.

Le comité

Eric Bachmann (24 GEV, 022 735 04 95), **André Hensler** (24 GEV, 022 736 48 49),
Micheline Keller (10bis FT, 022 735 44 45), **Luc Maury** (10 FT, 022 736 58 16),
Simone Rudisuhli (26 GEV, 022 735 09 15), **Marthe Wasem** (10 FT, 022 736 89 79).

Annexe : bulletin de versement